



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL ENGAGEMENT CITOYEN

> POUR QUI ?

Pour des élèves engagés socialement.

Pour tous les élèves qui préparent un bac technologique ou professionnel. L'inscription doit se faire en classe de 1ère. L'inscription à cette option est validée par la direction du lycée sur proposition des candidats.

> POURQUOI ?

- Valoriser l'engagement citoyen des élèves. Cette démarche permet de bénéficier d'une note bonus qui compte pour l'obtention du baccalauréat.
- Apprendre à travailler en équipe
- Acquérir de la méthode et de l'autonomie

> CONDITIONS D'ADMISSION

L'engagement citoyen dépasse l'implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause et s'inscrit dans une démarche d'engagement concrète. Il repose sur des valeurs fortes de respect des droits individuels et collectifs en cohérence avec les valeurs de la République et permet le développement d'actions au bénéfice d'autrui et/ou de l'environnement. La simple adhésion ou une participation occasionnelle aux activités d'une association ou d'une structure ne peuvent donc être considérées comme un engagement citoyen suffisant pour présenter l'unité facultative « engagement citoyen ».

> CONTENU ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- Pas d'enseignement mis en place au lycée mais un suivi réalisé par un enseignant
- Nécessité d'un investissement citoyen tout au long des deux ans de la 1ère à la Terminale

> QUELLE STRUCTURE PARTENAIRE POUR S'INSCRIRE DANS CETTE OPTION ?

AIDES, Amnesty International, Action contre la faim, Croix-Rouge française, DAL Droit au logement, France Bénévolat, France Nature Environnement, Greenpeace France, Ligue pour la protection des oiseaux, Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, Les Restos du Cœur, Sidaction, Société protectrice des animaux, SOS Racisme, les clubs sous statut d'association loi 1901 affiliés à des fédérations sportives nationales

- Le choix est à préciser sur les dossiers d'admission
- Les élèves s'engagent à poursuivre leur engagement citoyen tout au long de l'année
- L'inscription définitive de cette option à l'examen est prononcée par l'établissement

> EXAMEN ET EVALUATION

- L'option est évaluée en fin d'année terminale et donne lieu à une note au baccalauréat
- L'évaluation se fait en CCF
- L'épreuve porte sur l'engagement citoyen d'un apprenant de l'enseignement agricole dans le cadre d'activités bénévoles ou de volontariat qu'il est amené à conduire dans le cadre de sa vie sociale, dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.
- L'évaluation de l'épreuve facultative «Engagement citoyen» comprend deux parties :
 - la 1ère partie se déroule au sein de la structure où l'apprenant est engagé ;
 - la 2ème partie se déroule dans l'établissement et évalue la capacité à réaliser une activité d'utilité sociale. Elle prend la forme d'un entretien d'explicitation portant sur l'expérience d'engagement citoyen vécue. Il s'agit de permettre au candidat de valoriser les acquis de son expérience. L'épreuve comporte une présentation orale par le candidat suivie d'un entretien avec le jury. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes maximum.